

Echelle de l'OMS (1987)

des antalgiques en 3 paliers

<p>Niveau III : antalgiques opioïdes forts (morphine, fentanyl, hydromorphone, oxycodone...)</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">± antalgiques non morphiniques</div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">± co analgésiques</div>
<p>Niveau II : opioïdes faibles (codéïne, tramadol) et néfopam</p>		
<p>Niveau I: antalgiques non morphiniques (paracétamol, aspirine et autres anti-inflammatoires stéroïdiens ou non)</p>		
<p>Respecter les paliers de L'OMS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hiérarchiser l'analgésie en fonction du niveau évalué de la douleur. • Associer, à chaque niveau, les co-analgésiques nécessaires ((antispasmodiques, anti-inflammatoires, antidépresseurs, anxiolytiques...). • Passer au palier supérieur après échec avéré du palier précédent bien conduit (sauf quand la douleur prévisible relève d'emblée du palier III). • Le paracétamol du palier I peut être associé aux paliers 2 et 3 car il permet une épargne morphinique significative. 		